



Stage citoyenneté

Par Nono69

Bonjour suite à une altercation dans les transports en commun n'épargne le détail insultes arrachage de portable je me suis défendu et le procureur estime que c'est a moi de faire un stage.. bref je viens d'ouvrir la convocation pour un rdv qui me le proposera ensuite le problème c'est que ce fameux stage sera mentionné au casier judiciaire par dessus le marché !!

Que faire je viens d'appeler ma protection juridique qui me dit étant donné que la personne opposée a aussi déposer plainte cela annule et exclu la protection juridique,...??

Maintenant je me retrouve coincé par le temps car le rendez-vous approche début octobre que faire accepter ou pas en sachant que la mention figurant casier sierre !! Et que je suis commerçant..

Merci pour votre aide

Par Henriri

Hello !

Si un procureur vous "propose" quelque chose, je ne vois pas bien comment refuser ce rendez-vous va arranger votre situation...

SVP que dit exactement la convocation que vous avez-reçue ?

A+

Par Isadore

Bonjour,

Vous vous êtes seulement défendu, par exemple en récupérant votre téléphone, ou vous avez en retour frappé ou insulté cette personne ?

Dans une bagarre, les deux participants peuvent à la fois être victimes et coupables de violences.

Se "défendre" est admis dans le cas de la légitime défense. On peut frapper ou maîtriser un agresseur pour faire cesser l'attaque. On peut récupérer un objet volé des mains du voleur. En revanche on n'a pas le droit de frapper en réponse à des insultes, ni continuer à donner des coups quand le danger est passé.